

que la machine améliorée a temporairement voués au chômage.

Le Canada désire la paix économique. Ses représentants à Genève l'ont fait savoir à tout l'univers. Notre ministre des Finances en mettant les tarifs compensateurs au budget qu'il vient de présenter, recourra d'abord à ce procédé économique pour des fins de négociations, réservant ensuite leur application contre ces pays qui, transigeant avec nous, se refuseraient à abolir certains tarifs nuisibles à nos exportations. La notion fondamentale de ces tarifs compensateurs, ne viciera en aucune manière le jeu normal de la concurrence en mettant en péril tant les approvisionnements essentiels de certains peuples que les débouchés non moins indispensables de certains autres. C'est pour en arriver au rétablissement et au développement futur de l'activité mondiale, à l'amélioration des positions respectives au cours des négociations commerciales, à l'élimination de ce désir de représailles contre des mesures tarifaires étrangères particulièrement préjudiciables, etc., que ces tarifs de compensation ont été mis à l'affiche. Ils n'offrent aucune menace; encore moins n'équivalent-ils à des mesures "retaliatoires" synonymes de haute protection. C'est, à proprement parler, une simple mesure d'ordre économique ne créant aucun privilège spécial.

Le parti libéral reconnaît qu'une désorganisation résulterait de l'abolition des barrières tarifaires. Il refuse de croire, à la façon de ceux qui crient "au vol de leur protection exagérée", qu'il est toujours plus avantageux d'entraver les importations que d'augmenter les exportations. Il faut observer que, si les exportations augmentent, la production, les salaires des ouvriers et le revenu national augmentent dans une proportion semblable; si les importations baissent par suite de droits de douane trop élevés, l'augmentation du niveau des articles réduit, non seulement la possibilité d'exportation, mais aussi la capacité de consommation du pays. C'est à la conquête de marchés nouveaux qu'il faut aller. Nous l'avons déjà fait avec succès; il faut atteindre plus haut. Le Canada est un pays d'exportation. Produisons rationnellement, et que nos industries ne soient jamais mises en posture de créer des chômeurs temporaires à cause d'une surproduction qui devra faire concurrence à celle des Etats-Unis sur les autres marchés.

Tarifs pour le peuple, adoptés par un gouvernement qui conçoit que l'Etat est pour le peuple et non le peuple pour l'Etat, tels sont ceux que le gouvernement King présente dans son budget de 1930.

Il est difficile de présenter un tarif capable de satisfaire toute une population. Les con-

servateurs se réclament d'un tarif tendant à la protection des industries nationales en établissant l'équilibre entre le coût de production des importations et les produits de nos industries domestiques. Les libéraux favorisent le tarif de revenu en établissant une concurrence égale entre la production domestique et les importations. S'il fallait en juger par ces professions de foi en matière économique, les deux partis viseraient à la même fin, mais c'est dans la pratique que le fossé apparaît. Les tarifs conservateurs sont toujours plus élevés que les tarifs libéraux.

Pendant ces années, il a été question d'enlever le contrôle du tarif aux politiciens, afin de pouvoir en faire une question nationale au lieu de le laisser décider par les intérêts locaux. Le tarif étant à proprement parler l'expression d'une politique fiscale, comment pouvons-nous l'enlever au contrôle politique? D'un autre côté, il ne saurait devenir scientifique en restant dans le domaine de la politique.

Pour obvier à tout cela, on a jugé pratique de créer la Commission du tarif, laquelle a déjà justifié son institution. Après avoir entendu les demandes et les objections de certaines industries, des agriculteurs et des consommateurs, elle a présenté à l'honorable ministre des Finances des rapports que M. Thomas Walter Page, président de la commission du tarif des Etats-Unis de 1920 à 1922, qualifiait de "seule méthode capable d'opérer certaines réformes dans les systèmes tarifaires."

Le paysan n'est pas, grâce à Dieu, cet homme farouche que décrit LaBruyère: "noir, livide, et tout brûlé de soleil, attaché à la terre qu'il fouille et remue avec une opiniâtreté invincible." S'il ne mène plus cette existence extraordinairement dure que Massillon, Saint-Simon, et Arthur Young ont peinte sous les couleurs les plus sombres, il faut admettre qu'il avait des droits à certains redressements. Tout en ne le favorisant pas d'avantages exceptionnels aux dépens des consommateurs, le Gouvernement King lui fournit l'occasion de tirer un meilleur profit de sa terre et d'y attacher ceux qui l'abandonnent trop souvent pour chercher dans le mirage de nos grandes villes ce bonheur auquel ils aspirent mais qui leur échappe presque toujours.

Le commerçant et l'industriel achètent, par métier, certaines marchandises pour les revendre après les avoir plus ou moins transformées. Ils connaissent assez exactement leurs prix de revient pour pouvoir fixer leurs prix de vente avec une marge qui leur assure un bénéfice. La concurrence s'établit entre eux suivant leur habileté professionnelle, suivant l'ingéniosité de leurs procédés de fabrication, suivant l'ampleur ou la modération de leurs désirs de gain. S'ils ne trouvent pas le bénéfice escompté, ils ont